

La surreprésentation des enfants autochtones dans le système de la LPJ

Les données disponibles pour le Québec révèlent des taux de signalement pour les enfants autochtones qui sont 3,5 fois plus élevés que pour les enfants allochtones. Aussi, les enfants autochtones sont pris en charge par le système de protection de la jeunesse cinq fois plus souvent que les autres enfants et les taux de placement sont de 3 à 3,5 fois plus élevés que pour les enfants allochtones. Dans la très grande majorité des cas, les signalements qui sont retenus ont pour motif la négligence¹.

Selon le rapport de la composante Premières Nations de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants réalisée en 2008 (ci-après l'Étude canadienne), cette situation peut s'expliquer, en partie, par l'existence de facteurs de risque plus élevés chez les personnes responsables de prendre soin des enfants des Premières Nations ainsi que par les caractéristiques des familles et des foyers².

Parmi les facteurs de risque relevés le plus fréquemment dans l'Étude canadienne, on compte les problèmes de violence familiale, d'alcoolisme et de toxicomanie, de santé mentale, d'isolement social ainsi que les antécédents de placement chez les responsables des soins³. L'existence de ces multiples difficultés nuit à la capacité des parents de répondre aux besoins physiques, sociaux et affectifs qui favorisent le développement sain de l'enfant.

Par ailleurs, les caractéristiques des familles et des foyers des Premières Nations peuvent également expliquer le taux élevé d'enquêtes parmi cette population. D'abord, l'Étude canadienne révèle que près de 30% des enquêtes chez les membres des Premières Nations portent sur des familles ayant de multiples enfants, soit quatre (4) enfants ou plus par foyer, comparativement à 15% chez la population non autochtone. Aussi, dans près de 50% des enquêtes chez les membres des Premières Nations, les principales sources de revenus sont l'aide sociale, l'assurance-emploi et d'autres prestations gouvernementales, ce qui peut être considéré comme un indicateur de faible revenu. Ces données indiquent que le taux élevé d'enquêtes parmi cette population reflète, entre autres choses, des enjeux liés à la pauvreté, ce qui est corroboré par une étude réalisée en 1998 au Québec sur les mauvais traitements envers les enfants autochtones signalés au DPJ⁴.

En fait, il existe un lien clair entre les conditions économiques précaires des familles et les signalements pour mauvais traitements d'enfants, particulièrement pour les cas de négligence⁵. Selon l'Étude canadienne, près de la moitié des cas de mauvais traitements relevés chez les enfants des Premières Nations sont identifiés comme des cas de

¹ Côté 2011 : 15 et 16. Les données sont basées sur les rapports AS-480 et AS-480(A) du ministère de la Santé et des Services sociaux produits en mars 2009.

² Sinha et al. 2011.

³ *Ibid.* : 47 et 48. Le facteur de risque concernant les antécédents de placement chez les responsables des soins nous ramène au contexte historique qui façonne les expériences des enfants et des familles des Premières Nations, et notamment aux répercussions directes et intergénérationnelles de la «rafle des années 1960» et des traumatismes subis dans les pensionnats.

⁴ Tourigny et al. 2007 : 96.

⁵ Sinha et al. 2011 : 10.

négligence. Évidemment, les familles aux prises avec des ressources limitées font face à de plus grands défis pour procurer à leurs enfants une alimentation saine, un habillement et des soins adéquats ainsi que des activités qui favorisent leur plein développement. Ces difficultés, associées aux effets intergénérationnels des politiques d'assimilation qui ont miné la transmission des habiletés parentales et généré bien souvent des attitudes autodestructrices suite à l'exposition à des comportements abusifs, ont un impact direct sur le développement des capacités parentales chez les Autochtones.

Informations tirées des travaux du comité sur les projets de vie des enfants autochtones, document de travail de janvier 2016 MSSS